



PLAN DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

*Les Cèdres
« Vision 2040 »*



Municipalité
des Cèdres

Mot de la mairesse



Le conseil de la Municipalité des Cèdres a fait le choix en 2011 d'entreprendre un virage **vert** afin de faire face aux multiples enjeux socio-économiques et environnementaux. Ce choix s'est fait naturellement considérant les efforts déployés, au cours de la dernière décennie, par vos élus et le personnel afin de positionner la Municipalité dans la modernité, tout en relevant les défis de sa croissance. Se doter d'une vision de développement durable, « *Les Cèdres-Vision 2040* », était d'autant plus important, vu l'étendue du territoire municipal, l'éparpillement des secteurs de développement, des équipements et des installations publiques ainsi que le cadre bâti qui caractérisent notre territoire.

La Municipalité des Cèdres, de par sa situation géographique et son essor lié principalement à l'ouverture de l'autoroute 30 et à la planification d'un complexe intermodal, est appelée à occuper une place de choix au niveau régional.

C'est dans cet esprit que la population des Cèdres a été invitée par le conseil municipal, appuyé par le personnel, à participer au processus d'élaboration d'un plan de développement durable (PDD) adapté aux besoins actuels, et ce, sans compromettre les besoins des générations futures. Ce plan porte sur quatre axes indissociables : l'aménagement du territoire, l'environnement, l'économie et le développement social et culturel.

Ainsi, les citoyens et divers partenaires, par l'entremise d'un atelier de travail et de sondages, nous ont aidés à imaginer Les Cèdres de demain en nous partageant leurs attentes, leurs priorités, leurs ambitions et leurs rêves pour un milieu de vie de qualité, tout en préservant le côté bucolique

et champêtre de la municipalité. Ces activités de consultation ont nourri les réflexions communes et nous ont guidés dans l'élaboration de cet outil précieux, le PDD, qui indique tant la destination que les moyens pour y arriver.

Le plan de développement durable, au moyen de son plan d'action, présente les cibles à atteindre à chaque année, les mesures concrètes et des indicateurs précis pour mesurer les résultats.

C'est donc avec fierté et engagement que le conseil va de l'avant avec ses orientations de développement durable et souhaite que chaque citoyen travaille de concert avec nous pour faire de la Municipalité des Cèdres, une municipalité à échelle humaine.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité sur le développement durable, plus particulièrement, les conseillers municipaux, monsieur René Levac et madame Lyse Thauvette, ainsi que les participants à l'atelier, les organismes communautaires et les employés ayant permis l'aboutissement de ce projet ambitieux.

Au plaisir!

Géraldine Tremblay-Quesnel,
maïresse

Mise en contexte

Le conseil municipal a fait le choix, en 2011, d'entreprendre un virage vert face aux multiples enjeux socio-économiques et environnementaux qui frappent aux portes de notre territoire. C'est donc dans ce contexte que la Municipalité a décidé de se doter d'un plan de développement durable.

Qu'est-ce que le développement durable?

Le développement durable a été défini par le Rapport Brundtland en 1987 comme étant « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Au Québec, par l'adoption de sa Loi sur le développement durable, le développement durable s'énonce comme suit :

« *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à*

répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Qu'est-ce qu'un plan de développement durable?

Le plan de développement durable est un outil de planification qui établit la vision de notre territoire sur un horizon de 30 ans. Il cible les actions concrètes à entreprendre pour atteindre cette vision, car notre municipalité de demain se prépare et se planifie aujourd'hui!

Ce plan est stratégique et global parce que, d'une part, il porte sur une variété de thèmes qui concernent l'ensemble

des champs d'intervention de la municipalité et que, d'autre part, il fait appel à l'ensemble des forces vives de notre communauté, c'est-à-dire les élus municipaux et la société civile qui comprend à la fois citoyens, associations, entreprises et services publics.



La démarche entreprise



L'un des éléments-clés de succès dans une démarche de développement durable consiste à engager l'ensemble des membres de la communauté dans le processus de planification.

Cette démarche, la Municipalité des Cèdres ne l'a donc pas entreprise seule. Les élus, les fonctionnaires municipaux, les associations, les entreprises et les citoyens, tous ont été appelés à réfléchir et à participer à la démarche.



Voici les étapes principales :

1^e étape : Démarrer le projet

Structurer le processus et établir les étapes d'élaboration.

Création d'un comité en développement durable (CDD).

2^e étape : Analyser la situation actuelle

Établissement d'une vue d'ensemble de la situation actuelle débouchant sur les enjeux du territoire.

Séances de travail avec le CDD et les fonctionnaires;
Sondage citoyen.

3^e étape : Définition de la vision et des objectifs stratégiques

Établissement d'une *Vision durable des Cèdres* et identification des objectifs stratégiques.

Atelier de discussion du 18 octobre 2012.

4^e étape : Établir le plan d'action

Élaboration d'un programme d'actions en fonction des objectifs stratégiques.

Séances de travail avec le CDD;
Présentation en plénière aux citoyens.

5^e étape : Suivi de la mise en œuvre du plan

Un suivi du projet sera réalisé à chaque année afin de modeler la stratégie mise en place.

Séances de travail avec le CDD.



Le comité de développement durable



Le comité de développement durable, mis en place dès le début du projet, a eu comme rôle de planifier chacune des étapes de la démarche et l'élaboration du plan lui-même, en collaboration avec les consultants mandatés par la Municipalité.

Le comité va continuer à piloter cette démarche en assurant le suivi de la mise en œuvre du plan.



Les membres actuels du comité¹ sont :

- Madame Géraldine T. Quesnel, mairesse
 - M. René Levac, conseiller municipal
 - Madame Lyse Thauvette, conseillère municipale
 - M. Jimmy Poulin, directeur général
 - M. François Robillard, directeur du Service des loisirs,
(à la retraite depuis le 19 avril 2013)
-

¹ Il y a lieu de souligner la participation à différentes étapes de la démarche de M. Julien Laberge et de madame Diane Fortin lors de leur passage dans la municipalité à la Direction du service de l'urbanisme.



Les Cèdres « VISION 2040 »

Les Cèdres en 2040 est ...

... une municipalité à échelle humaine où vivre, travailler et visiter se font en harmonie avec son caractère champêtre et son histoire.

... responsable envers son environnement, au sein duquel la beauté du fleuve et ses berges séduisent tant ses citoyens que ses visiteurs.

... prospère, dynamique et diversifiée, son activité économique étant orientée vers un avenir durable qui valorise ses ressources et ses savoir-faire locaux.

... la solidarité, l'implication citoyenne et le dynamisme communautaire qui contribuent à l'épanouissement des résidents de tout âge!



Le contenu du plan



Le plan d'action se compose de 4 axes qui constituent les grands champs d'actions retenus, à savoir :

Axe 1 : L'aménagement du territoire

Axe 2 : L'environnement

Axe 3 : L'économie

Axe 4 : Le développement social et culturel

Chacun des axes est défini par 2 ou 3 objectifs stratégiques qui ont guidé les choix des actions à mettre en place pour avancer vers la *Vision* souhaitée des Cèdres en 2040.

Les intervenants suggérés

La Municipalité est porteuse de la mise en place de chacune des actions identifiées dans le plan. Cependant, la mise en place de certaines de ces

actions interpelle nos partenaires. Certains parmi eux ont déjà été identifiés dans le plan, d'autres le seront lors de la mise en œuvre de l'action.

L'échéancier

Ce premier plan s'échelonne sur une période de 10 ans et précise pour chacune des actions la période où celle-ci débutera. La période allant de 0 à 2 ans est indiquée comme étant à court terme. Le moyen terme est

considéré de 3 à 5 ans et le long terme de 6 à 10 ans. La plupart des actions débuteront au cours des 2 premières années de la mise en œuvre du plan, ce qui démontre l'engagement de la Municipalité envers sa réalisation.

Indicateurs et cibles

Afin d'évaluer le progrès accompli en matière de durabilité, un indicateur est identifié pour chacune des actions du plan et, pour chaque indicateur,

une cible a été établie, à l'exception de trois indicateurs pour lesquels aucune cible n'a été établie en raison d'un manque de données au moment de l'élaboration du plan.

Axe 1 : L'aménagement du territoire

Objectif 1.1 : Aménager le territoire et le cadre bâti selon un usage judicieux des ressources

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Encourager la diversification de l'offre résidentielle	Municipalité		✓			À déterminer	Nombre de logements par catégorie (type) offert dans la municipalité
Favoriser la densification des nouveaux secteurs de développement	Municipalité			✓		À déterminer	Nombre de logements à l'hectare selon le secteur
Aménager et embellir les espaces publics de façon écologique	Municipalité	✓	✓			5/année	Nombres d'interventions d'aménagement de nature écologique dans les espaces publics
Encadrer tout développement dans le secteur 20/30 selon des critères de développement durable	Municipalité	MRC, CMM	✓	✓	✓	100 %	Pourcentage des nouveaux bâtiments situés dans le secteur 20/30, ayant intégré des critères environnementaux
Assurer une diversité de services de proximité	Municipalité	✓	✓			65 %	% de la population ayant accès (15 min à pied) à des services de proximité
Permettre l'accès et accentuer l'interconnexion entre les plans d'eau, par le biais de sentiers (liens) multifonctionnels (piétons et vélo)	Municipalité	MRC			✓	100 % 10 %/an	% des rives publiques municipales accessibles Augmentation (%) d'utilisateurs par catégorie
Restreindre l'empiètement de l'urbanisation sur les milieux naturels (boisés)	Municipalité	✓		✓		À déterminer	% d'empiètement sur le territoire protégé ou mis en valeur moins vulnérable
Développer des zones d'accueil à des fins industrielles (pôle logistique)	Municipalité	✓		✓		20 ha	Nombre d'hectares à des fins industrielles



Axe 1 : L'aménagement du territoire (suite)

Objectif 1.2 : Favoriser le développement de modes de transport actif et collectif (aménagement sécuritaires)

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Créer des voies cyclables vers le noyau villageois et le long du chemin du Fleuve	Municipalité	MRC	✓			1 km / 2 ans	Nombre de km de réseau cyclable
Créer un sentier multifonctionnel vers la Base de Plein Air	Municipalité	MRC			✓		
Soutenir le réseau cyclable régional	Municipalité	✓	✓			s/o	Nombre d'activités de promotion en lien avec le réseau
Étudier la faisabilité d'implanter une desserte de transport en commun une fois que la demande aura atteint un seuil critique de 150 personnes	Municipalité	✓			✓	s/o	Date de réalisation de l'étude de faisabilité
Favoriser la mise en place d'un service de covoiturage	Municipalité	✓	✓			12 nouveaux usagers / an	Nombre d'usagers du service de covoiturage par année
Adapter les routes actuelles et futures par l'installation de trottoirs plus larges facilitant les déplacements à pied	Municipalité	✓			✓	150 m / an	Nombre de mètres de trottoirs adaptés à la marche dans le noyau villageois
Créer des aménagements particuliers visant à sécuriser les déplacements sur les principaux axes/routes (Saint-Féréol, Saint-Dominique, chemin du Fleuve) et à améliorer l'esthétique des entrées de la Municipalité	Municipalité	✓		✓		1 intervention / an	Nombre d'aménagements visant la réduction de la vitesse des usagers / données de la SQ



Axe 2 : L'environnement

Objectif 2.1 : Préserver et mettre en valeur les milieux naturels

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Se doter d'une politique de l'arbre (inventaire des arbres à protéger)	Municipalité		✓			75 %	% de couvert forestier protégé
Mettre en application un programme de reboisement	Municipalité		✓			50 arbres	Nombre d'arbres plantés annuellement
Développer et instaurer des mesures de protection de la nappe phréatique par secteur	Municipalité		✓			100 %	% des tests d'échantillons satisfaisants
Sensibiliser la population à la protection des bandes riveraines	Municipalité	Cobaver-VS	✓			50 % d'ici 10 ans	Pourcentage de bandes riveraines renaturalisées (contacter Cobaver-VS)
Se doter d'un plan directeur de conservation des milieux naturels	Municipalité		✓			Mai 2015	Date d'adoption du plan directeur de conservation des milieux naturels

Objectif 2.2 : Réduire, réutiliser, recycler et valoriser les rebuts

Maintenir l'adhésion au plan de gestion des matières résiduelles et au compostage	Municipalité	✓	✓			70 %	% de réduction des matières résiduelles
Supporter et promouvoir l'utilisation de l'écocentre	Municipalité	✓	✓			120 citoyens /an	Nombre de citoyens des Cèdres utilisant l'écocentre
Sensibiliser la population au compostage domestique et communautaire et supporter les actions	Municipalité	✓		✓		60 %	Taux des matières résiduelles compostées
Adopter un cadre réglementaire écologique pour les entreprises et les commerces	Municipalité		✓			Mars 2014	Date d'adoption du cadre réglementaire « vert »

Axe 2 : L'environnement (suite)

Objectif 2.3 : Préserver et améliorer la qualité de l'air

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Mettre en place un plan d'action de réduction des GES	Municipalité	✓	✓			Septembre 2013	Dépôt du rapport et du plan d'action
Adopter des mesures de réduction des GES sur l'ensemble du territoire	Municipalité	✓	✓			À déterminer pour 2015	Quantité d'émissions de GES éliminées annuellement
Participer au programme de contrôle de l'herbe à poux sur le territoire	Municipalité	✓	✓			1/an	Nombre d'activités de sensibilisation par année



Axe 2 : L'environnement (suite)

Objectif 2.4 : Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Favoriser la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie	Municipalité	✓	✓			100 %	Pourcentage de nouvelles constructions ayant installé des mesures de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie
Promouvoir l'installation des équipements à faible consommation d'eau	Municipalité	✓		✓		20 %	Réduire le taux de consommation moyen
Informier, sensibiliser et éduquer sur l'importance de préserver la qualité et la quantité de l'eau	Municipalité	Cobaver-VS	✓			2 campagnes/an	Nombre de mesures de sensibilisation réalisées par année
Maintenir en bon état les infrastructures des eaux usées	Municipalité		✓			20 %/an	Taux d'inspections des infrastructures du traitement des eaux usées (canalisations et installations)
Planifier l'approvisionnement en eau potable	Municipalité		✓			2014	Date du dépôt du plan d'action par le comité d'experts sur l'eau potable
Poursuivre le programme de mise aux normes des installations septiques	Municipalité		✓			100/2 ans	Nombre d'installations septiques mises aux normes et nombre d'habitations raccordées au réseau d'égout municipal
Éliminer les raccordements inversés sur le réseau d'égout sanitaire/pluvial	Municipalité	✓	✓			200 m/an	Nombre de mètres de conduites d'égout combinées, réhabilitées et dédiées à l'égout sanitaire
Créer un comité d'experts sur l'eau potable	Municipalité		✓			2013	Date de formation du comité sur l'eau



Axe 3 : L'économie

Objectif 3.1 : Promouvoir la production et la consommation agricole locale

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Créer une plateforme d'échange entre citoyens et producteurs sur le site Internet de la Municipalité	Municipalité	✓	✓			10 % des ménages d'ici 2020	% des ménages membres de la plateforme
Créer un marché public accessible (accès, stationnement, piste cyclable) de concert avec des producteurs de la région	Municipalité	✓	✓			2014	Date d'ouverture du marché public
Développer une signature mettant en valeur la production agricole locale (pas seulement agroalimentaire)	Municipalité	CLD		✓		2015	Date de l'adoption de la signature de la production agricole locale
Créer et supporter l'aménagement de jardins communautaires	Municipalité	✓	✓			2014	Date d'aménagement d'un premier jardin communautaire



Axe 3 : L'économie (suite)

Objectif 3.2 : Développer des activités récréotouristiques et culturelles durables

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Appuyer le développement des activités récréatives, touristiques et culturelles dans différents secteurs (Saint-Féréol, le site historique de la fondation de la Seigneurie de Soulanges et le site du Petit Pouvoir, etc.)	Municipalité	✓	✓			5 à 10 000 \$ /année	Budget annuel investi dans le développement des activités récréatives et touristiques
Développer et supporter des initiatives de mise en valeur de produits récréotouristiques et culturels	Municipalité + MRC	✓	✓			2014	Création d'un comité de développement
Promouvoir les événements à caractère nautique (canal, fleuve Saint-Laurent et coulée à Biron)	Municipalité	✓	✓			Augmentation de 2 %/an	Taux de participation aux événements
Création d'une nouvelle activité sur le canal de Soulanges et/ou le Saint-Laurent	Municipalité	✓		✓		s/o	Date de mise en place de l'activité
Développer une programmation d'activités et d'événements annuels à la Base de Plein Air	Municipalité	✓	✓			2 événements/an	Nombre d'événements d'importance par année
Reconnaître et favoriser les retombées économiques sur le patrimoine culturel	Municipalité	✓		✓		\$\$/an	Mesurer l'impact économique des investissements municipaux en lien avec le patrimoine culturel



Axe 3 : L'économie (suite)

Objectif 3.3 : Dynamiser l'économie locale par le biais de services de proximité et d'entreprises écoresponsables

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Encourager des pratiques plus responsables sur le plan environnemental et social auprès des entreprises locales	Municipalité	✓	✓			Augmentation de 3 % /an	Nombre d'entreprises locales possédant une certification environnementale ou ayant adopté une politique de développement durable et/ou ayant des pratiques écoresponsables
Offrir des incitatifs aux nouveaux entrepreneurs	Municipalité	CLD		✓		2/année	Nombre d'entrepreneurs installés
Mettre en place une ressource (individu ou organisme) pour faciliter les demandes des gens d'affaires	Municipalité	CLD	✓			s/o	Date de mise en place du service
Mettre en place un système de mentorat pour favoriser l'insertion des jeunes à l'emploi	Municipalité	CLE	✓			5/ année	Nombre de jumelages par année
Attirer des entreprises innovantes créatrices d'emploi	Municipalité	✓		✓		5 d'ici 10 ans	Nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'innovation



Axe 4 : Le développement social et culturel

Objectif 4.1 : Favoriser la participation citoyenne et les interrelations sociales

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Encourager la participation des jeunes à la vie publique	Municipalité	✓	✓			8	Nombre de jeunes impliqués au sein des activités publiques et culturelles
Consolider et améliorer la trousse d'accueil	Municipalité		✓			Juin 2013	Date de création de la nouvelle trousse
Organiser et encourager des événements et des activités pour animer les lieux publics	Municipalité	✓	✓			1 par mois	Nombre d'activités réalisées par année
Soutenir les organismes communautaires locaux et développer un partenariat Municipalité-organismes	Municipalité	✓	✓			s/o	Date de création du comité de partenariat



Axe 4 : Le développement social et culturel (suite)

Objectif 4.2 : Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel

Actions	Intervenants suggérés		Échéancier			Cibles	Indicateurs
	Porteur	Partenaire	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Revitaliser et mettre en place un plan d'action pour le noyau villageois	Municipalité				✓	s/o	Date de création d'un fonds de revitalisation (50 000 \$/année)
Mettre en valeur l'histoire du canal de Soulanges (création d'une fête intermunicipale)	Municipalité	✓	✓			2014-2015	Date de création de la fête
Se doter d'un plan de mise en valeur des lieux et bâtiments historiques	Municipalité	✓		✓		2015-2016	Date du plan de mise en valeur
Conscientiser et sensibiliser la population au respect du patrimoine historique	Municipalité	✓		✓		1 majeure + 5 de moindre envergure	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées par année sur des lieux historiques (conteur, pièce de théâtre)
Développer un intérêt pour la protection du patrimoine et mettre en valeur le caractère historique du milieu	Municipalité	✓	✓			3 par année	Nombre de sites historiques identifiés et/ou mis en valeur par année (panneaux)



Remerciements

Nous tenons également à remercier madame Sandra Arce et monsieur Frédéric Moreau de la firme Nature-Action pour leur encadrement et leur soutien à l'élaboration du Plan de développement durable de la Municipalité des Cèdres.

© 2013, **Municipalité Des Cèdres. Tous droits réservés.**

La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un Fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.





Municipalité des Cèdres

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

Téléphone : 450 452 4651
Télécopieur : 450 452 4605

www.ville.lescedres.qc.ca
info@ville.lescedres.qc.ca

